

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2017-211 bis

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST - MER DU NORD

Décision n° 862 / 2017 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la sation de pilotage de Boulogne/Mer-Calais.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Direction interdépartementale des Routes Nord

Arrêté fixant la composition du jury des concours externe et interne de chef-fe-s d'équipe des travaux publics de l'État branche routes bases aériennes au titre de l'année 2017.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 08 septembre 2017

Service de Contrôle des Activités Maritimes

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite

DÉCISION nº 862 / 2017

portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Boulogne/Mer-Calais

VU	le code des transports et notamment son article R 5341-24 ;
VU	le code des ports maritimes ;
VU	le décret n° 69-635 du 21 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services des affaires maritimes ;
VU	le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU	le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
VU	l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
νŪ	l'arrêté du 8 avril 1991 relatif aux conditions d'aptitude aux fonctions de pilote et de capitaine pilote ;
VU	l'arrêté préfectoral 123-R-2001 du 11 septembre 2001 modifié portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne/Mer-Calais, notamment son article 4 et son annexe 3 ;
VU	l'arrêté préfectoral du 24 avril 2017 du préfet de la région Hauts-de-France donnant délégation de Signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la Mer Manche-Est Mer du Nord, et notamment son article 4 ;
VU	la décision n° 839-2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales :

- VU l'avis favorable des membres de de la commission locale du pilotage des ports de Boulogne/Mer et de Calais réunis le 7 juin 2017 ;
- VU la demande du président du syndicat des pilotes maritimes des ports de Boulogne/Mer et de Calais en date du 16 août 2017 ;
- SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

DÉCIDE:

- Article 1: Un concours pour le <u>recrutement d'un pilote</u> maritime au sein de la <u>station de pilotage de</u>
 Boulogne/Mer-Calais est ouvert en janvier 2018.
- <u>Article 2</u>: Les épreuves écrites et orales ainsi que les entretiens individuels des candidats se dérouleront <u>du lundi 29 janvier 2018 au vendredi 2 février 2018</u> dans le port siège de la station.
- Article 3: Le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

pour le préfet et par subdélégation,

Stéphane GATTO, adjoint au directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

Copie à .



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes Nord

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE CHEF-FE-S D'EQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT **BRANCHE ROUTES BASES AERIENNES AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du 26 juin 2017 modifiant l'arrêté du 09 juin 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement externe par concours dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord,

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord en date du 27 mars 2017 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel,

Vu l'arrête du 17 juillet 2017 autorisant l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de chef-fe-s d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Nord,

Tél.: 33 (0) 3 20 49 63 44 - fax: 33 (0) 3 20 49 60 68

Adresse du siège : 44 Ter rue Jean Bart CS 20275 59019 LILLE Cedex

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 28 août 2017 portant sur la composition du jury des concours externe et interne de chef-fe-s d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » au titre de l'année 2017.

Article 2 : La composition du jury des concours externe et interne de chef-fe-s d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » est fixée comme suit :

PRESIDENTE:

Mme LIEVEN Véronique

Secrétaire Générale

Attachée d'Administration hors classe

Direction Interdépartementale des Routes Nord

MEMBRES:

Mme DUBRAY Aurélie (vice présidente)

Cheffe du Service des Politiques et Techniques Ingénieure Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Direction Interdépartementale des Routes Nord

Mme CORNET Virginie

Cheffe du Centre d'Entretien et d'Intervention de Reims Ouvrière des Parcs et Ateliers – Technicien 2

Direction Interdépartementale des Routes Nord

M. BLARY Franck

Technicien d'exploitation et d'entretien routier, district Littoral Technicien Supérieur Principal du Développement Durable Direction Interdépartementale des Routes Nord

M. MALARA Giuseppe

Chef du district Reims-Ardennes Ingénieur des Travaux Publics de l'État Direction Interdépartementale des Routes Nord

M. LAGIER Yannick

Adjoint au chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Lille 4 cantons Technicien Supérieur Principal du Développement Durable Direction Interdépartementale des Routes Nord M. VOITURON Marc

Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Soissons Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

Direction Interdépartementale des Routes Nord

Article 3: Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception des sujets et la correction des copies.

Epreuve de français :

Mme MONACO Ariane

Cheffe de cellule des Ressources Humaines

Attachée d'administration de l'État

Direction Interdépartementale des Routes Nord

Epreuve d'arithmétiques :

M. BETRANCOURT Guillaume

Chef du bureau de pilotage de l'arrondissement de la gestion de la

route secteur Ouest

Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

Direction Interdépartementale des Routes Nord

Epreuve de questionnaire à choix multiples portant sur les règles du Code de la Route :

M. PIETRZYK Bruno

Inspecteur à l'Education Routière

Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière de 1ère classe

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la correction des copies.

Epreuve de français:

Mme MARCINIAK Catherine

Chargée du contrôle de gestion au bureau de pilotage

de l'arrondissement de la gestion de la route secteur Ouest

Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

Classe Supérieure

Direction Interdépartementale des Routes Nord

M. DEROUBAIX Fabien

Chef de la cellule prospective et contrôle de gestion

Attaché d'Administration de l'État

Direction Interdépartementale des Routes Nord

Epreuve d'arithmétiques :

Mme BARTHES Marie-Juliette

Cheffe de la cellule gestion de trafic Ingénieure des Travaux Publics de l'État

Direction Interdépartementale des Routes Nord

Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques :

M. ROBERT Stéphane

Conseiller de prévention zone Est

Technicien Supérieur du Développement Durable Direction Interdépartementale des Routes Nord M. HENNERON Stéphane

Chargé du contrôle des marchés de travaux, district Amiens Valenciennes Technicien Supérieur du Développement Durable Direction Interdépartementale des Routes Nord

<u>Article 4</u>: Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le3.1 AOUT 2017

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord,

Préfet de la Région Hauts-de-France,

et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

Xavier DECEBARRE